

1 SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

1.1 Identificateur de produit:

EPUR activateur biologique 4 mois 18 sachets

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Activateur biologique pour fosses septique

Concentration d'utilisation: 100%

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

BEVIL sprl

Rue du Mont des Carliers, 26

7522 Tournai

Tél: 069890770 — Fax: 069840639

E-mail: mauroy.j@chembo.be — Site web: <http://www.bevil.be/>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

0032070245245

2 SECTION 2: Identification des dangers:

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification de la substance ou du mélange conformément règlement (UE) 1272/2008:

EUH208

2.2 Éléments d'étiquetage:

Pitogrammes:

Mention d'avertissement:

aucun

Mentions de danger:

: aucun

EUH208: Contient (subtilisine; Amylase). Peut déclencher une réaction allergique.

Conseils de prudence:

: aucun

Contient:

aucun

2.3 Autres dangers:

aucun

3 SECTION 3: Composition/informations sur les composants:

Acide citrique	5% - 15%	CAS N°: 77-92-9 EINECS: 201-069-1 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457026-42 CLP Classification: H319 Eye Irrit. 2
Amylase	< 5%	CAS N°: 9000-90-2 EINECS: 232-565-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119938627-26 CLP Classification: H334 Resp. Sens. 1
subtilisine	< 5%	CAS N°: 9014-01-1 EINECS: 232-752-2 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119480434-38 CLP Classification: H302 Acute tox. 4 H315 Skin Irrit. 2 H318 Eye Dam. 1 H334 Resp. Sens. 1 H335 STOT SE 3 H400 Aquatic Acute 1

Le texte intégral des phrases H & R mentionnées dans cette section, figure au chapitre 16.

4 SECTION 4: Premiers secours:

4.1 Description des premiers secours:

Toujours s'informer le plus rapidement possible auprès d'un médecin en cas de troubles sévères ou persistants.

Contact avec le peau:	retirer les vêtements souillés, rincer d'abord avec beaucoup d'eau, ensuite si nécessaire et transporter chez un médecin.
Contact avec les yeux:	rincer d'abord longuement avec beaucoup d'eau (enlever les lentilles de contact pour autant que cela soit possible aisément), et transporter chez un médecin.
Ingestion:	laisser rincer la bouche, NE PAS provoquer de vomissements et transporter immédiatement à l'hôpital.
Inhalation:	se tenir droit, air frais, repos, et transporter immédiatement à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Contact avec le peau:	aucun
Contact avec les yeux:	rougeur
Ingestion:	diarrhée, migraine, crampes abdominale, somnolence, vomissements
Inhalation:	aucun

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

aucun

5 SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1 Moyens d'extinction:

eau pulvérisée, poudre, mousse, CO2

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

aucun

5.3 Conseils aux pompiers:

Produits extincteurs à éviter: aucun

6 SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhaler les émanations, les fumées, les poussières et les vapeurs en restant au vent. Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

ne pas déverser dans les égouts ou dans les eaux publiques.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Imbiber d'un matériau absorbant inerte.

6.4 Référence à d'autres sections:

pour plus d'informations voir les sections 8 et 13

7 SECTION 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

traiter avec prudence afin d'éviter des fuites.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

conserver dans un emballage bien fermé dans un endroit fermé et bien ventilé, à l'abri du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Activateur biologique pour fosses septique

8 SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:




8.1 Paramètres de contrôle:

Ci-dessous, vous trouverez une énumération des constituants dangereux repris sous la rubrique 3 dont les valeurs TLV sont

connues

/

8.2 Contrôles de l'exposition:

Protection des voies:	pas besoin de moyens de protection respiratoire. En cas d'exposition nocive, utilisez des masques antigaz du type ABEK. A utiliser éventuellement avec une ventilation d'extraction suffisante.	
Protection de la peau:	manipuler avec des gants en nitrile (EN 374). temps de passage > 480' Epaisseur 0.35 mm. Bien contrôler les gants avant l'usage. Retirer les gants convenablement, sans toucher l'extérieur de la main nue. Le caractère approprié pour un lieu de travail spécifique doit faire l'objet d'une concertation avec le fabricant des gants de protection.	
Protection des yeux:	garder à portée de main un flacon rince-œil rempli d'eau pure. Des lunettes de protection antipoussière bien ajustées. En cas de problèmes de traitement exceptionnels, porter un masque et une combinaison de protection.	
Autres protections:	vêtements imperméables. Le type des moyens de protection dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses sur le lieu de travail.	

9 SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Point de fusion/trajet de fusion:	/
Point d'ébullition/trajet d'ébullition:	100 °C
pH:	/
pH 1% dilué dans l'eau:	7,0
Pression de vapeur/20°C:	2 332 Pa
Densité de vapeur:	non applicable
Densité relative/20°C:	/
Aspect/20°C:	solide
Point d'éclair:	/
Inflammabilité (solide, gaz):	non applicable
Température d'auto-inflammabilité:	/
Limite supérieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité (Vol %):	/
Limite inférieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité(Vol %):	/
Propriétés explosives:	non applicable
Propriétés comburantes:	non applicable
Température de décomposition:	/
Solubilité dans l'eau:	pas soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	non applicable
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non applicable
Viscosité dynamique, 20°C:	/
Viscosité cinématique, 20°C:	/
Taux d'évaporation (n-BuAc = 1):	0,300

9.2 Autres informations:

Composé organique volatile (COV): /

10 SECTION 10: Stabilité et réactivité:

10.1 Réactivité:

stable sous conditions normales.

10.2 Stabilité chimique:

Éviter des températures extrêmement élevées ou extrêmement basses

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

aucun

10.4 Conditions à éviter:

Protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

10.5 Matières incompatibles:

aucun

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Ne se décompose pas lors d'une utilisation normale

11 SECTION 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Sur la préparation même: pas d'informations complémentaires disponibles

Toxicité aiguë calculée, ATE orale: /

Toxicité aiguë calculée, ATE dermale: /

Acide citrique	LD50 orale rat: $\geq 5,000$ mg/kg LD50 dermale lapin: $\geq 5,000$ mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Amylase	LD50 orale rat: 2,000 mg/kg LD50 dermale lapin: $\geq 5,000$ mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
subtilisine	LD50 orale rat: 1,800 mg/kg LD50 dermale lapin: $\geq 5,000$ mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l

12 SECTION 12: Informations écologiques:

12.1 Toxicité:

Acide citrique	LC50 (Poisson): 440 - 760 mg/l (48h) LC50 (Daphnies): 1535 mg/l (24h) EC50 (Daphnies): 1535 mg/l (24h)
Amylase	LC50 (Poisson): >100 mg/l (96h) EC50 (Daphnies): >100 mg/l (48h) EC50 (Algues): >100 mg/l (72h)
subtilisine	LC50 (Poisson): 8,2 mg/l, 96h (Oncorhynchus mykiss) EC50 (Daphnies): EC0 = 0,17 mg/l NOEC (Algues): 0,041 mg (72h) (Pseudokirchneriella subcapitata)

12.2 Persistance et dégradabilité:

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4 Mobilité dans le sol:

Classe de danger pour l'eau, WGK: 1
Solubilité dans l'eau: pas soluble

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6 Autres effets néfastes:

Pas d'informations complémentaires disponibles

13 SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination:

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Dans les concentrations données, le produit peut être évacué dans les égouts à condition d'être neutralisé jusqu'au pH 7. D'éventuelles mesures limitatives prises par les autorités locales doivent toujours être respectées.

14 SECTION 14: Informations relatives au transport:

14.1 Numéro ONU:

non applicable

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

ADR, IMDG, ICAO/IATA non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe(s): non applicable
Numéro d'identification du danger: non applicable

14.4 Groupe d'emballage:

non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement:

pas dangereux pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Caractéristiques de danger: non applicable

Indications supplémentaires: non applicable

15 SECTION 15: Informations réglementaires:

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Classe de danger pour l'eau, WGK: 1

Composé organique volatil (COV): /

Composé organique volatil (COV): /

Étiquetage par Règlement (CE) 648/2004: Enzymes < 5%, Agents de surface non ioniques < 5%, Parfums

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

pas de données disponibles

16 SECTION 16: Autres informations:

La signification des abréviations utilisés dans la fiche de données de sécurité:

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
BCF:	Facteur de bioconcentration
CAS:	Chemical Abstracts Service
CLP:	Classification, Labelling and Packaging of chemicals
EINECS:	European INventory of Existing Commercial chemical Substances
Nr.:	numéro
PTB:	persistantes, toxiques et bioaccumulables
TLV:	Threshold Limit Value
VPVB:	substances très persistantes et très bioaccumulables
WGK:	Classe de pollution des eaux
WGK 1:	peu dangereux pour l'eau
WGK 2:	dangereux pour l'eau
WGK 3:	extrêmement dangereux pour l'eau

La signification des Phrases R & H utilisés dans la fiche de données de sécurité:

: aucun **EUH208:** Contient (subtilisine; Amylase). Peut déclencher une réaction allergique.
H302 Acute tox. 4: Nocif en cas d'ingestion. **H315 Skin Irrit. 2:** Provoque une irritation cutanée.
H318 Eye Dam. 1: Provoque des lésions oculaires graves. **H319 Eye Irrit. 2:** Provoque une sévère irritation des yeux. **H334 Resp. Sens. 1:** Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. **H335 STOT SE 3:** Peut irriter les voies respiratoires. **H400 Aquatic Acute 1:** Très toxique pour les organismes aquatiques.

Raison de la révision, modifications dans les rubriques suivantes:

Sections: 2.1, 2.2, 16

Numéro de référence MSDS:

ECM-101899,05

Cette fiche de données de sécurité concernant la sécurité est rédigée conformément l'annexe II/A de la règlement (UE) N° 2015/830. La classification a été calculée conformément à la règlement 1272/2008 avec leurs amendements respectifs. Elle a été rédigée de façon très soignée. Néanmoins nous déclinons toute responsabilité pour tout dégât de quelque nature qu'il soit, provoqué par l'utilisation des présentes L'utilisateur devra procéder lui-même à une étude d'appropriation et de sécurité en vue d'une utilisation de cette préparation dans le cadre d'une expérimentation ou d'une nouvelle application.